

Employés non-permutants

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : D'accord. Cela fera partie de la réorganisation de la Direction générale du perfectionnement des ressources humaines.

8. Il faudrait que les employés non permutants puissent accéder plus facilement aux affectations uniques à l'étranger.

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : D'accord. La Direction générale du perfectionnement des ressources humaines produira un rapport annuel sur les affectations uniques et les progrès à cet égard.

9. Il faudrait que des rapports soient établis avec d'autres ministères en vue de conclure des ententes réciproques de détachement et d'échange d'employés.

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : La Direction générale du perfectionnement des ressources humaines examinera la politique de détachement pour en accroître la transparence. Des consultations seront effectuées auprès d'autres ministères où il existe des possibilités de perfectionnement professionnel pour certains groupes d'employés non permutants et les résultats seront partagés avec les employés non-permutants.

10. Il faudrait augmenter la transparence du processus d'affectation.

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : D'accord.

11. Il faudrait mettre sur pied un programme de formation précis pour préparer les employés non permutants à des affectations uniques.

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : L'ICSE va créer ce genre de cours qui sera offert au printemps 2000.

12. Il faudrait que les gestionnaires de tous les niveaux reçoivent obligatoirement une formation sur les questions relatives aux RH, qui comprendrait l'acquisition des techniques de direction et de supervision d'employés.

RÉPONSE DES SOUS-MINISTRES : D'accord. L'ICSE renforcera les modules des divers cours qu'il offre sur les techniques de direction et de gestion et tous les gestionnaires seront tenus de suivre ces cours.